Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2021

DÉPARTEMENT Du **RHÔNE**

<u>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</u>

<u>COMMUNE DE MILLERY</u> <u>Extrait du registre des délibérations du Conseil</u> Municipal du 09 décembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice: 27
Présent(s): 23
Votants: 26

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance. Le 09 décembre 2021, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 02 décembre 2021, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean-Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, M. GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, Mme ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, SOLARI Charles.

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Excusés</u>: Mme DENIS Pascale donne pouvoir à Mme JOUBERT Marie-Josèphe, M. DELAFOSSE Loïc donne pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. GIRARDOT Clément donne pouvoir à Mme BARRAULT Claire.

<u>Absents</u>: Mme BRET-VITOZ Monique <u>Secrétaire</u>: GAUFRETEAU Philippe

N°63-2021 – Actualisation des tarifs des concessions funéraires – distinction des plaques d'identité sur cavurnes et columbarium

Rapporteur: Mme le Maire

Vu l'article L2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières

Vu l'article L2223-14 du CGCT relatif aux types de concessions

Vu l'article L2223-15 du CGCT relatif à la tarification des concessions,

Vu la délibération du 21 décembre 2006, fixant le tarif des concessions dont les cases et cavurnes,

Vu la délibération du 15 février 2007, fixant le tarif des plaques sur cavurnes, cases et colonne,

Vu la délibération du 18 octobre 2012, fixant les nouveaux tarifs des plaques sur cavurnes, cases et colonne,

Vu la délibération du 20 septembre 2018, fixant les nouveaux tarifs des concessions dont les cases et cavurnes.

Madame le Maire expose :

Que le coût d'attribution d'une cavurne dans le cimetière communal est aujourd'hui de :

- 395 € pour une durée de 15 ans (250 € pour la cavurne, 145 € pour la plaque d'identité du défunt)
- 600 € pour une durée de 30 ans (455 € pour la cavurne, 145 € pour la plaque d'identité du défunt).

Que le coût d'attribution d'une case dans le columbarium est aujourd'hui de :

- 315 € pour une durée de 15 ans (170 € pour la case, 145 € pour plaque d'identité du défunt)
- 480 € pour une durée 30 ans (335 € pour la case, 145 € pour la plaque d'identité du défunt),

Or, la mairie n'était à ce jour pas en capacité d'émettre de titre de recettes pour la dépose d'une plaque sur la colonne galbée, prévue à cet effet sur le jardin du souvenir, ou en cas de demande de plaque supplémentaire (par exemple pour un(e) 2è défunt(e)) sur les cavurnes et les cases du colombarium.

Les tarifs des plaques correspondent au tarif appliqué à la date de la présente délibération et celui-ci est donc susceptible d'évoluer en fonction du coût appliqué par le fournisseur. Aucun autre tarif n'est donc modifié quant aux différentes catégories de concessions.

La décomposition des tarifs actualisés serait donc désormais la suivante :

Concessions simples		Concessions doubles		Cases columbarium		Cavurnes		Plaque (tarif indicatif 2021)	Plaque colonne galbée (tarif indicatif 2021)
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans		
250 €	380 €	400 €	610 €	170 €	335 €	250 €	455 €	145 €	165 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DONNER son accord pour l'instauration des tarifs, décomposés comme suit, étant précisé que le tarif des plaques est révisable selon le coût appliqué par les fournisseurs :

Concessions simples		Concessions doubles		Cases columbarium		Cavurnes		Plaque	Plaque colonne galbée
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans		
250 €	380 €	400 €	610 €	170 €	335 €	250 €	455 €	145 €	165 €

- DE DIRE que ces tarifs s'appliqueront à compter de la date de publication de la présente délibération.

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits Suivent au registre les signatures des membres Présents

Extrait certifié conforme

Le Maire.

Françoise GAUQUELIN

Françoise GAUQUELIN

Le Maire

Acte rendu exécutoire

Et publication 13/12/2021

Après dépôt en Préfecture le 10/12/2021